

s'occuper adéquatement de questions forestières d'envergure internationale ainsi que d'autres aspects.

Je vous fais très respectueusement remarquer, monsieur le Président, que j'en suis arrivé à la conclusion, après avoir discuté avec mes électeurs et d'autres personnes, que nous devons exprimer de façon très claire et vigoureuse notre opinion au gouvernement et à la Chambre, et leur dire jusqu'à quel point ces recommandations sont devenues inutiles en l'absence de toute entente pertinente. Je veux dire clairement que nous devons retirer notre appui aux recommandations énoncées dans le rapport, étant donné que nous ne pouvons les mettre en oeuvre.

Nous ne pouvons nous conformer adéquatement à ces recommandations en l'absence de toute entente forestière. J'espère que le gouvernement comprend bien l'importance de telles ententes et pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir de retirer mon appui au rapport du comité des forêts.

Nous ne pouvons accomplir la tâche requise si nous poursuivons dans la même voie. Je dis au gouvernement: Passons aux actes. Signons ces ententes.

J'espère que le gouvernement écoute et qu'il ne sera pas nécessaire de revenir sur cette question et d'entendre encore de belles paroles sans qu'aucune mesure concrète ne soit prise.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai écouté les propos de mon collègue, lequel, malheureusement, nous quitte. Vous voyez l'importance qu'il porte au dossier.

J'étais à Kamloops en fin de semaine dernière et j'ai rencontré l'Association des producteurs de bois de la Colombie-Britannique. Les gens m'ont tous dit, du moins ceux à qui j'ai parlé, que le ministre des Forêts, M. Oberle en l'occurrence, faisait un travail exceptionnel au niveau de la forêt.

Bien entendu, les gens savent les montants qui sont sur la table, mais ils savent également que la forêt—contrairement à mon collègue du Nouveau parti démocratique—eux savent, dis-je, que la forêt, c'est quand même une responsabilité en termes de ressources naturelles, une responsabilité provinciale. Ils savent également, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'agir d'une façon unilatérale, ce qui pourrait nuire davantage aux relations qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces.

L'ajournement

Nous reconnaissons les champs de juridiction de chacune des compétences administratives, mais ce que nous voulons faire, par le biais de ces ententes, c'est, d'abord et avant tout, de permettre à la collectivité forestière de la Colombie-Britannique, des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes de pouvoir bénéficier d'un programme de développement forestier qui soit adapté à leurs besoins et en conformité également, monsieur le Président, du développement durable tel que proposé et tel que soutenu depuis 1984 par nos différents ministres des Forêts.

Je voudrais rappeler également à mon honorable collègue, parce qu'il semble nous dire que le gouvernement fédéral et son ministre n'ont rien fait, que de 1984 à 1990, nous avons augmenté d'au-delà de 300 p. 100 les budgets attribués aux forêts. À partir de 1988, monsieur le Président, nous avons commencé à signer à nouveau des ententes avec certaines provinces. Je pense, entre autres, à l'entente avec le Nouveau-Brunswick et à celle avec la Nouvelle-Écosse. Nous avons fait des propositions l'ensemble des provinces canadiennes. Chaque province a une proposition concrète sur la table de la part de Forêts Canada.

J'estime donc, contrairement à ce que mon collègue du Nouveau parti démocratique peut avancer, que le ministre des Forêts du Canada a fait un travail exceptionnel dans la mesure où il respecte d'abord et avant tout les champs de juridiction de chacune des provinces. En plus, en tant que titulaire de la charge du ministre des Forêts, il tente de trouver un moyen pour donner à notre ressource un avenir durable et il essaie, par les moyens dont il dispose, de donner à nos producteurs forestiers, à nos entreprises, en fait, à l'ensemble des Canadiens, le moyen de pouvoir se développer et le moyen de pouvoir rentabiliser économiquement la forêt au Québec et au Canada.

• (1820)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui du coût des opérations militaires des Forces canadiennes dans le golfe Persique.

Je dirais pour commencer que je vois là une excellente occasion de construire un nouvel ordre mondial, grâce à la remarquable unanimité qui s'est manifestée pour la première fois aux Nations Unies et au Conseil de sécurité, unanimité qui résulte, on peut le dire sans risque, de la